le majorer le tarif en ligne directe en cas d'héritage unique. Il avait toujours été convenu depuis 1910 que de nouveaux relèvements de tarifs successoraux ne seraient plus proposés tant que les règles d'assiette n'auraient pas été modifiées dans un sens équitable.

M. Touron établit ensuite que dans aucun pays du monde on n'ose faire fonctionner un pareil régime fiscal. Au Japon il y a exemption de droit pour les successions dévolues aux parents de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille.

Dans la fixation des droits on frappe les successions lorsque le défunt ne laisse qu'un enfant plus fort que si le défunt laisse deux enfants. Mais pourquoi s'être arrêté à deux enfants plutôt qu'à trois ou quatre? La progression en ligne directe se trouve renversée par ce système et on aboutit à des injustices.

M. Touron dit que la terre seule sera frappée et on ne fera qu'augmenter l'évasion fiscale. Les augmentations de droits antérieures le prouvent surabondamment. C'est le Français qui, par tête, paie le plus d'impôts. Je crois, conclut le sénateur de l'Aisne, avoir démontré que le Sénat n'a pas le droit de voter des propositions qui consacreraient des injustices.

M. Charles DUMONT vient soutenir les taxes qui sont, dit le ministre, acceptables et allégées de façon à ménager les familles nombreuses. La terre ne sera pas seule frappée mais les valeurs mobilières le seront aussi. En proposant ces nouveaux impôts, nous nous efforçons de supprimer les inquités.

Le ministre des finances dépose le projet d'un nouveau deuxième provisoire, qui est voté.

Intervention de M. Debierre

M. DEBIERRE déclare qu'il a été frappé de ce fait qu'on n'aurait pas respecté la progression dans les taxes successorales.

Si les chiffres que M. Touron a cités sont exacts, dit-il, je demanderai à la commission de vouloir bien revoir ces taxes.

Le sénateur du Nord ajoute que M. Touron a encore parlé de l'évasion de la matière imposable si les taxes sont trop fortes.

Il faudra remédier à ces inconvénients. Il n'est pas possible que la fortune mobilière, plus considérable que la fortune immobilière, échappe au fisc.

L'établissement d'un impôt progressif sur le revenu est nécessaire.

M. DEBIERRE conclut en demandant le renvoi des articles sur les droits de succession à la commission des finances pour nouvel examen.

M. SAVARY reconnaît qu'il a été frappé surtout des taxes sur les petites successions, qui paraissent excessives.

Il demande que la commission s'entende avec le gouvernement d'ici la prochaine séance pour présenter un nouveau texte.

M. AIMOND, rapporteur général, appuie cette proposition, qui est adoptée.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à 19 heures.

Après la catastrophe de Pauillac

ON A ENQUÊTÉ SANS RÉSULTATS SUR LES CAUSES DE L'EXPLOSION

Cézet, 30 mai. — L'enquête ouverte par le parquet de Cézet pour découvrir les causes de l'explosion qui s'est produite hier matin dans la fabrique de nitroglycérine de Pauillac, près d'Port-Vendres, dans les circonstances que nous avons relatées, n'a pas encore donné de résultats.

L'usine de Pauillac est située sur le bord de la mer entre Port-Vendres et Banyols-sur-Mer. Sa superficie est considérable. Plusieurs casemates situées sur des mamelons très distants les uns des autres servent de dépôt pour les produits fabriqués : l'usine elle-même comprend plusieurs ateliers séparés, dont chacun est affecté à des opérations spéciales et ne sont occupés simultanément que des équipes très réduites d'ouvriers. C'est dans l'atelier où s'opère le mélange de l'acide nitrique et de la glycérine que s'est produite la première explosion.

CE QU'ON DIT A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Au siège de la Société générale pour la fabrication de la dynamite, à laquelle appartient l'usine de Pauillac, on nous a fait les déclarations suivantes :

« Nous ne connaissons pas encore les causes de l'explosion qui est survenue dans notre fabrique de nitroglycérine. Il est d'ailleurs probable que nous ne les connaîtrons jamais et que nous en resterons réduits à des suppositions, les seuls témoins qui auraient pu fournir des indications utiles ayant disparu dans la catastrophe.

Tout ce que nous savons, c'est que la première explosion s'est produite dans l'atelier où l'on traite la nitroglycérine à l'aide des acides afin de la nitrer. Un seul ouvrier est employé dans cet atelier, dont l'accès est formellement interdit à toute autre personne. Les manipulations doivent y être effectuées à une certaine température vieux à être dépassée, l'ouvrier chargé des opérations ouvre un robinet et fait évacuer le liquide vers la mer. Cet ouvrier a-t-il oublié cette précaution? On ne le saura probablement jamais. Néanmoins, d'après certains renseignements, l'ouvrier aurait donné l'alarme, mais trop tard. Quant aux deux autres explosions, elles sont la conséquence de la première.

Aussitôt que la nouvelle nous est parvenue, un de nos administrateurs et un ingénieur sont partis pour Pauillac où ils sont arrivés ce matin. »

Nous avons dit que les morts étaient au nombre de six. Ce sont les nommés : Joseph Poch, Vincent Bonnet, André Aspari, Emile Iouvence, Jean Surroca et Antoine Nomdedeu. Il y a vingt-cinq blessés. Plusieurs d'entre eux, très grièvement atteints, sont soignés à l'hôpital Saint-Jean, à Perpignan.

Les métaits de la chaleur à Paris

Paris, 30 mai. — Il a fait chaud hier, incontestablement. Les pluies annoncées ne sont pas venues soulager les Parisiens. Vers neuf heures du soir, cependant, quelques gouttes d'eau tiède ont trompé leur espoir, mais le pavé n'en garda même pas la trace. Le thermomètre a marqué 28° à l'ombre sur plusieurs points de Paris. Au parc Montsouris, à midi et demi, on a même noté 29°4.

A Bordeaux on a noté 32°1 et à Clermont-Ferrand 30°6. Mais il ne faut pas crier à l'exceptionnel, les astronomes nous en préviennent en nous rappelant que le mois de mai de l'an dernier fut bien plus anormal : le 12 mai 1912, on relevait une température de 32°5. Il n'y a rien de nouveau sous cet implacable soleil.

Il a plu cette nuit dans le nord de la France ; les orages menacent donc toujours Paris, mais passent loin.

Un ouvrier sellier, M. Edouard Hubert, âgé de soixante ans et demeurant faubourg Saint-Antoine, 117, a été frappé d'une congestion comme il traversait la rue de la Mare, vers six heures du soir. On l'a transporté dans un état grave à l'hôpital de la Charité.

Presque à la même heure, un jeune homme de dix-sept ans, M. René Pasot, demeurant rue de la Dhuis, s'est affaissé sur la chaussée alors qu'il sortait de l'école de la rue Sorbier. Le malheureux est mort tandis qu'on le conduisait à l'hôpital Tenon.

M. Henri Canel âgé de cinquante-deux ans, huissier à Rouen de passage à Paris où il était descendu dans une hôtel de la rue des Petites Ecuries, a été également frappé de congestion, boulevard Montmartre. On l'a transporté sans connaissance à l'hôpital de la Charité.

Un jardinier, M. Louis Jacquinot, âgé de cinquante-deux ans, se rendait à son travail, hier dans l'après-midi, lorsque, atteint d'une insolation, il s'affaissa soudainement route des Jardies, à Vaucresson. Il a succombé après une courte agonie.

Enfin à Versailles, incommodé par le soleil alors qu'il travaillait sur le toit de la caserne du 27e dragons, un plombier de la localité, M. Fernand Sergent, âgé de trente-sept ans, rue de l'Ecole, fut pris d'un étourdissement et tomba, vers deux heures et demie de l'après-midi. Le malheureux a été tué sur le coup.

Le suicide du colonel Redl

COMMENT IL FUT AMENÉ A AVOUER SA TRAHISON

Vienne 30 mai. — Voici quelques détails sur le suicide du colonel Redl.

C'est le lieutenant Jandric, récemment arrêté pour espionnage, qui, le premier, révéla le rôle joué par le colonel Redl. Celui-ci aurait livré à l'étranger des ordres secrets concernant la mobilisation et d'importantes dispositions techniques.

Un télégramme rédigé dans un langage conventionnel et signé du pseudonyme d'un agent étranger fut envoyé au colonel Redl le mandant à Vienne. Le colonel Redl arriva dans son automobile à l'Hôtel Klomser, d'où il repartit en taxi pour le rendez-vous fixé. Naturellement, il ne trouva point l'agent étranger. Lorsqu'il regagna sa chambre à l'hôtel, il se trouva en présence du colonel Urbanski, du commandant Ronge, de l'auditeur Kunz et de l'avocat général Pollak.

L'entretien dura trente minutes. Les officiers déclarèrent au colonel Redl qu'il était cassé de son grade.

Ils ne quittèrent pas l'hôtel, qui fut toute la nuit surveillé par la police d'Etat.

A deux heures du matin, le colonel Redl se suicida, assis devant une glace.

Il avait laissé un billet à l'adresse de ses parents, ainsi conçu : « La légèreté et la passion m'ont perdu. Priez pour moi. J'expie mes fautes par la mort. Alfred. »

Démission du Cabinet Espagnol

Madrid, 30 mai. — A la suite du violent discours que M. Maura, chef du parti conservateur, a prononcé hier contre la politique des gauches libérales, attaques qui n'ont pas même épargné la personne royale, le comte de Romanones, président du conseil libéral, a cru devoir poser au roi, dès son retour de Cadix, la question de confiance.

Le cabinet a donc donné sa démission.

La « cambriole » gouvernementale

DEUX NOUVELLES PERQUISITIONS A PARIS

Paris, 30 mai. — Sur mandat de M. Drioux, juge d'instruction, qui est chargé de l'information judiciaire relative aux vols commis au préjudice du ministère de la guerre, M. Cézard, chef de la brigade des anarchistes, a procédé ce matin à deux perquisitions.

La première a été effectuée au siège du journal le « Réveil anarchiste » dont les bureaux sont installés dans le domicile même de son directeur, M. Jacquemin, secrétaire de la Fédération communiste anarchiste, rue du Garde-Chasse, 24, aux Lilas.

Le magistrat s'est ensuite transporté à Montmartre, rue de Steinkerque, où il a perquisitionné dans les locaux de l'imprimerie communiste l'Espérance. Ici comme là de nombreux imprimés et de la correspondance ont été également saisis et transportés au greffe du parquet, à la disposition du juge d'instruction qui en fera, cet après-midi probablement, le dépouillement.

Dans la Région

Le monde de la "Betterave" en émoi

LE FILS D'UN DISTILLATEUR DE WAMBRECHIES EST ARRÊTÉ.

CENT SOIXANTE MILLE FRANCS DE BILLETS A ORDRE ÉMIS IRRÉGULIÈREMENT MOTIVENT CETTE GRAVE DÉTERMINATION.

Le parquet de Lille, en la personne de M. Delalé, juge d'instruction, vient d'être appelé à s'occuper d'une importante affaire d'abus de blanc-seing qui aura, n'en pas douter, dans le monde industriel, un gros retentissement.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à cet égard :

A Wambrechies existe une société anonyme, « La Distillerie agricole de Wambrechies », qui est alimentée de betteraves par environ 160 cultivateurs de l'arrondissement de Lille et de la région.

Dès que ces cultivateurs apportent leurs produits à la distillerie, il est d'usage de leur en régler le montant et de leur demander en échange un reçu des sommes qui leur sont versées, ainsi que cela se pratique couramment dans tous les commerces et même entre particuliers.

Or, en janvier dernier, contrairement à la coutume, on « piqua » les cultivateurs, après qu'ils eurent touché le prix de leurs betteraves, de mettre leur signature sur une feuille rectangulaire ne paraissant offrir aucun signe distinctif d'avec une feuille de papier blanc ordinaire.

Comme d'aucuns s'étonnaient de ne pas avoir le reçu habituel à signer, « on » leur déclara que le comptable avant beaucoup de travail, n'avait pas eu le temps de l'établir. La maison ayant bonne réputation, les plus hésitants furent vite convaincus et heureux, somme toute, d'avoir traité une affaire, signèrent sur la feuille de papier blanc.

Un tour de passe-passe

Comment cela se fit-il, on ne le sait encore exactement, et M. Delalé est chargé de l'établir, mais toujours est-il que les feuilles de papier rectangulaires dont nous parlions plus haut et qui n'étaient autre que des feuilles de papier timbré au verso, furent transformées en autant de billets à ordre. Au-dessous de la signature figurant au recto on mit en outre un endossement.

Il arriva ainsi, grâce à cette simple, mais peu banale opération, que chaque signataire devint légalement responsable du paiement du montant du billet à ordre : si le souscripteur de cette valeur qui, en l'espèce, était M. Dal-Wilmo, président du conseil d'administration de la société anonyme « La Distillerie agricole de Wambrechies », refusait de la payer.

A l'échéance des billets, leur bénéficiaire, M. Walteau, négociant en charbon à Lille, 44, rue Jean-Sans-Peur, membre du conseil d'administration de la Distillerie agricole, les mit à l'encaissement. Etant demeurés impayés par M. Dal-Wilmo, ils furent alors présentés aux cultivateurs, dont on avait fait à leur insu, des endosseurs.

Naturellement, ces derniers, qui sont au moins respectable de 160, refusèrent catégoriquement d'effectuer le moindre débours.

Comme on les assignait à ce sujet devant le tribunal de commerce, ils se réunirent et, à leur tour, déposèrent une plainte entre les mains du procureur de la République pour abus de blanc-seing.

Une arrestation est opérée

C'est alors qu'intervint M. Delalé. Une rapide enquête fut faite et amena l'arrestation de M. Georges Dal-Wilmo, 25 ans, fils du président du conseil d'administration de la Distillerie agricole.

Appréhendé hier matin, l'inculpé fut écroué à la maison d'arrêt après avoir subi un court interrogatoire.

D'autre part, nous avons pu apprendre que l'affaire des poursuites contre les cultivateurs endosseurs malgré eux, des billets à ordre, dont le total s'élèverait à la coquette somme de 160.000 francs, et qui devait passer hier devant le tribunal de commerce, n'avait pas été mise au rôle par le plaignant, M. Walteau.

Il nous est également revenu que cette affaire pourrait bien amener des surprises et peut-être aussi une seconde arrestation.

Ajoutons que M. Georges Dal-Wilmo a confié à Me Balavoine le soin de présenter sa défense.

A LILLE

L'ORAGE D'HIER

Dans l'après-midi d'hier, vers 4 heures 1/2, un orage assez violent a éclaté sur Lille.

Pendant un quart d'heure, une forte pluie précédée d'une chute de grêlons de la grosseur d'une noisette, tomba sans discontinuer.

Il nous revient que cette chute de grêlons a produit d'importants dégâts dans les jardins où quantité de branches d'arbres, de fleurs et de fruits furent coupés ou broyés.

D'autre part on nous signale de ci de là, la mise hors d'usage à la suite de l'orage, de quelques fils télégraphiques et téléphoniques.

LES BANDITS DE BÉTHENCOURT

L'UN DES INCULPÉS FAIT LE RÉCIT DU CRIME. — LA FOULE MANIFESTE SON INDIGNATION CONTRE LES CRIMINELS A LEUR DÉPART POUR LA PRISON DE CAMBRAI.

Les sieurs Decisy et Grattepanche ainsi que la femme Druesne, arrêtés mercredi soir dans les circonstances que nos lecteurs connaissent, ont passé la nuit à la gendarmerie de Caudry.

Interrogé à nouveau jeudi matin par M. Benoit, commissaire de la brigade mobile, Grattepanche a fait des déclarations intéressantes.

D'après lui, l'instigateur du coup serait Decisy, qui habite Béthencourt et connaît très bien la victime et les lieux.

Grattepanche déclara que lundi dernier, vers 1 h. 30 du matin, il avait erroné dans les environs du cabaret Druesnes, au Jeune Bois, dépendance de Beauvois-en-Cambrésis.

C'est là que le fils Druesne lui aurait proposé un bon coup à faire sans aucun danger. Un troisième complice devait les attendre dans un lieu déterminé. Druesne parvint à le convaincre et l'entraîna. Ils se mirent en route dans la nuit.

Au Petit-Caudry, ils furent rejoints par Decisy qui s'enquit du nouveau complice que Druesne amenait. Il ne fit aucune objection lorsqu'il apprit que c'était Grattepanche. Les trois hommes, en se dissimulant, se dirigèrent vers la demeure de Mlle Eugénie Braeq.

Grattepanche était ivre. Il buta dans la cour et tomba sur un tas de fumier. C'est en se relevant qu'il aperçut les lapins dans une cage. Il prétend que ce n'est pas lui, mais ses deux complices, Decisy et Druesne qui ont violé la vieille fermière, pendant qu'il s'occupait à chercher l'argent.

Grattepanche donne, sur les taches de sang relevées sur son pantalon, une version qui peut être admise. C'est en relevant à bras-le-corps la victime qui s'était évanouie, pour la replacer sur son lit, qu'il aurait taché son vêtement.

Interrogé à son tour, Decisy, un grand gaillard à l'air sournois, reprit son système de dénégations de la vieille. Contre toute évidence, il nie toute participation au crime. Le puisatier prétend ne pas connaître Grattepanche et très peu Druesne. Il est complètement étranger à l'affaire, dit-il. Malgré les accusations précises et catégoriques de son complice il n'a pas dévié un seul instant de son système de défense.

A LA RECHERCHE DE DRUESNE

Comme nous le disions hier, le troisième bandit, Léon Druesne court encore. Sa mère a déclaré qu'il était parti aux pays à « pâtures » et il semble se confirmer en effet que le chenapan s'est réfugié du côté de Landrecies.

Comme Grattepanche, cet individu possède un casier judiciaire qui est loin d'être vierge. Ce sont ses multiples condamnations qui ont déterminé son envoi aux Bats d'Af où il a accompli son service militaire.

La mère de Druesne, de son nom de famille Zoé Carré, est âgée de 53 ans. Elle est originaire de Quiévy et n'habite le Jeune-Bois que depuis un mois. Cette femme a passé des aveux complets concernant le recel des lapins volés.

M. Le Pennetier, juge d'instruction à Cambrai, va lancer des mandats d'arrêt contre Druesne. Espérons que le bandit qui semble avoir joué dans cette affaire un premier rôle sera bientôt sous les verrous.

LES INCULPÉS SONT TRANSFÉRÉS A CAMBRAI

De crainte de violents incidents au moment du transfert des accusés on avait caché soigneusement l'heure du départ pour le train qui devait les conduire à Cambrai. Mais jeudi, depuis 5 heures du matin jusqu'à 1 h. 48 du soir, moment où ils furent embarqués en gare de Caudry, des groupes ne cessèrent de stationner devant la gendarmerie de Caudry, guettant le départ des criminels.

Une foule d'un millier de personnes au moins leur fit escorte jusqu'à la station en poussant des cris de vengeance. Heureusement toutes les mesures de sécurité étaient prises et les prisonniers, protégés par les gendarmes et la police locale ne furent l'objet d'aucun sévice.

Massée le long de la voie ferrée, la foule lorsque le train s'ébranla poussa une terrible clameur de mort qui sans doute dut faire tressaillir les prisonnier dans leur wagon.

A l'arrivée du train à Cambrai, un certain nombre d'agents se trouvaient sur le quai en cas de manifestations possibles, mais la venue des malfaiteurs étant ignorée du public aucun incident ne se produisit. Conduits au parquet les bandits subirent un premier interrogatoire puis furent écroués à la maison d'arrêt.

ARRESTATION DE DRUESNE

Il ne sera nullement besoin aux policiers de rechercher Druesne dans le pays à « pâtures ».

Le bandit qu'on croyait réfugié dans les environs de Landrecies était tout simplement à Caudry. Il travaillait au chauffour Delpierre, à 200 mètres à peine de la gendarmerie et hier soir les cris de mort lancés par la foule contre ses complices ont dû certainement arriver jusqu'à lui.

C'est tout à fait inopinément que les policiers qui rentraient à Caudry par le train de 6 h. 53 pour un complément d'enquête apprirent par un inconnu que Druesne se trouvait au chauffour Delpierre, situé près de la voie ferrée.

Immédiatement M. Benoit, commissaire et les inspecteurs de la brigade mobile : Lecul et Lefebvre se rendirent au lieu indiqué, suivis à quelque distance par les gendarmes de Caudry qui se dissimulaient pour ne pas donner l'éveil au bandit.

Druesne fut découvert près de l'habitation Gabet. Avant qu'il eut pu esquisser un mouvement de fuite, les policiers se précipitèrent et lui passèrent les menottes.

Le chenapan fut conduit à la gendarmerie au milieu d'une foule nombreuse qui poussait des cris de mort. Les policiers eurent fort à faire pour protéger le prisonnier de la fureur populaire.

Il sera interrogé aujourd'hui par M. Benoit avant son transfert à la prison de Cambrai.

A 10 heures du soir, plusieurs centaines de personnes entouraient encore la gendarmerie, faisant retentir dans la nuit leurs clameurs vengeresses contre le misérable.

A TOURCOING

Les jeux tragiques

UN ENFANT TOMBE DANS UN RIEZ. — ON RETROUVE SON CADAVRE 300 MÈTRES PLUS LOIN

Un drame émouvant par les circonstances qui l'entourèrent et par l'âge de la victime vient de causer une profonde émotion dans le quartier de la rue de l'Epidème.

Hier vers 6 heures et demie du soir, le jeune Henri Houpline, 11 ans, demeurant rue Chateaubriand, 13, jouait à la balle à la sortie de l'étude avec quelques-uns de ses petits camarades derrière l'école libre de la rue des Cinq-Voies.

Tout à coup la balle tombe dans le riez de l'Espierre qui longe la rue. Le petit imprudent, en voulant la retirer, se pencha trop avant, perdit l'équilibre et tomba à son tour dans le canal.

Aux cris poussés par les camarades du jeune Houplin, des voisins et quelques passants accoururent à son secours. On avertit en même temps les pompiers, qui arrivèrent peu après, mais lorsqu'on ramena à l'air le pauvre petit que le courant avait entraîné 900 mètres en aval, le mort avait fait son œuvre. Transporté dans une ferme proche, on procéda à la toilette du petit cadavre, qui fut ensuite ramené en voiture au domicile de sa mère, dont on peut juger du désespoir.

Mme Houpline est veuve et la petite victime est le cinquième de ses huit enfants.

M. le docteur Arts, accompagné de M. Gouchard, commissaire de police, ont procédé aux constatations d'usage.

A CARNIÈRES

Odieux procédés de réaction

VIOLATION DE DOMICILES PAR DES BRIGADIERS D'ARTILLERIE

La folie criminelle des réacteurs qui s'exerce dans notre département du Nord contre ceux qui ne partagent pas les vues gouvernementales sur l'augmentation des armements et la loi de 3 ans ne connaît plus de bornes. On se croirait revenu aux plus beaux jours de l'Empire.

Les faits inouïs que nous relatons ci-dessous démontrent qu'avec la tourbe nationaliste qui nous gouverne il n'y a plus pour les citoyens ni liberté ni sécurité.

LACÉRATION D'AFFICHES

Mardi dernier, le citoyen Albéric Tesson, secrétaire de la section socialiste de Carnières, recevait quelques affiches contre le maintien de la classe sous les drapeaux. Il fit placarder une affiche dans la commune, en plaça une autre dans son débit et fit parvenir la troisième à un camarade de la section, le citoyen André Leroy, qui tient également un débit de boissons.

Le maire réactionnaire du village, M. Leclercq, manda aussitôt le garde-champêtre et lui intima l'ordre de lacérer l'affiche. Ce dernier trouva plus commode de placarder sur l'affiche en question quelques « avis » annonçant des ventes dans la région.

Quelques heures plus tard, les camarades Tesson et Leroy, recevaient la visite des gendarmes (Carnières est un chef-lieu de canton). Ceux-ci en présence de plusieurs personnes lacérèrent les affiches et se retirèrent.

BAIONNETTE AU CANON

Ce n'est pas tout. Vers midi, arrivait à Carnières, le 27e régiment d'artillerie en garnison à Douai qui venait d'effectuer dans la région du Cambrésis des tirs réels.

Mis sans doute au courant de l'incident par le maire réactionnaire, le colonel consigna à la troupe les débits Tesson et Leroy. Les soldats furent informés que 60 jours de prison seraient infligés aux audacieux qui oseraient franchir le seuil des débits suspects.

Craignant que ses ordres ne soient pas complètement suivis, le colonel fit placer aux portes des estaminets un factionnaire avec baïonnette au canon !

VISITES DOMICILIAIRES

Le soir, deux brigadiers firent irruption dans les demeures des citoyens Leroy et Tesson et visitèrent les moindres recoins, jusqu'aux chambres à coucher qu'ils ne respectèrent pas, pour rechercher si, malgré les ordres sévères donnés, des artilleurs n'étaient pas cachés dans ces maisons.

Mme Tesson, qui est de complexion délicate, s'évanouit, ce qui n'empêcha pas les gradés de continuer leur sinistre visite domiciliaire.

Ces faits odieux se passent de tout commentaire. Ils démontrent surabondamment qu'avec le gouvernement du réacteur Barthou, il faut s'attendre à tout.

A LENS

Réunion du conseil d'administration du Vieux-Syndicat

Le Conseil d'administration du Vieux Syndicat s'est réuni vendredi à Lens à la Maison Syndicale.

Etaient présents : Basly, Cadot, Lamendin, Cordier, Maes, Evrard, Duquesne, Sorriaux, Dieudonné Arthur, Cresson, Guibert Roussel, Puvost Degréaux, Aimé Poiret, Tassin, Leclercq, Mercier, Bocquillon, Descamps.

Congrès de la Fédération Régionale. — Il est donné connaissance aux administrateurs de la décision du Conseil fédéral d'organiser un congrès des syndicats du Pas-de-Calais, du Nord, et d'Anzin, qui se tiendra à Douai le 15 juin à dix heures du matin pour y discuter les questions suivantes : 1. Reconstitution de la fédération nationale des mineurs de houille ; 2. Compte-rendu de la délégation sur les démarches faites auprès des pouvoirs publics ; 3. Mesures à prendre pour faire aboutir les revendications de la corporation ; 4. Caisse de secours ; propositions.

Démarches auprès des pouvoirs publics. — Dans le courant de la semaine prochaine une délégation composée de Basly, Lamendin, Cordier, Cadot, Sorriaux, Maes, pour le Pas-de-Calais, Bayant, Evin, Villette, Dujardin Warant, Leroy Anzin ; Gonleux, Quintin, Lascelle pour le Nord, se rendra à Paris pour y tenter des démarches en vue de faire aboutir les revendications des mineurs, savoir : Sénat : Retraites et huit heures. Commission parlementaire des mines : Minimum de salaires ; Entrevue avec le Ministre du Travail pour l'entretenir de ces trois questions.

A CALAIS

Noyé par un chien

Un jeune homme, Léon Mazin, âgé de dix-neuf ans, prenait un bain avec plusieurs camarades dans la rivière de March, à Calais. Un gros chien sauta dans l'eau est mordit cruellement le jeune homme au mollet gauche. Sous l'empire de la douleur Mazin coula à pic. Quand on parvint à le retirer il avait cessé de vivre.

LA GRÈVE aux Mines d'Ostricourt

Les délégués ouvriers ont une entrevue avec le directeur qui ne donne pas satisfaction aux réclamations des mineurs.

— La grève continue et va sans doute s'étendre à toute la concession d'Ostricourt

Jeudi, à 5 heures du soir, le Comité permanent s'est présenté à la direction pour discuter sur la question du Code de M. Buchet dont les détails furent donnés hier et que les ouvriers, avec juste raison, ne veulent pas accepter. M. Buchet répondit que les ouvriers travaillant actuellement dans la Compagnie étaient libres de ne pas prendre le règlement, mais que désormais tout ouvrier, qui viendrait demander du travail, se voit forcé de l'accepter.

De sorte que petit à petit, au fur et à mesure que le personnel de la Compagnie se renouvellera, le régiment draconien de M. Buchet sera ainsi mis en vigueur.

Nous mettons tous les camarades mineurs en garde contre de tels procédés, car il est inadmissible que la Cie puisse obliger les ouvriers à accepter un règlement intérieur interprété dans des décrets de loi qui pourrait leur laisser croire que ce règlement personnel à la Cie d'Ostricourt fait également loi. De tels abus ne devraient pas être tolérés.

Nous devons signaler, en plus de ceux indiqués hier, un cas qui ne peut accepter. Il est inadmissible que ce règlement prétend que « chaque ouvrier est responsable de la lampe qui lui est confiée. Quand il la dégrade, il en paie le montant de la réparation ; *quand il l'égare ou la détruit, il en paie la valeur* ».

Chacun sait à quels dangers sont exposés les ouvriers du fond. Ainsi, l'ouvrier devra avant de songer à sa vie, penser qu'il est responsable de sa lampe qui coûte parfois 20 et 22 francs et pour une question d'argent en sauvant sa lampe au lieu de se retirer du péril immédiatement, il s'ajoutera parfois une victime de plus au long martyrologe minier.

Devant de telles prétentions, on comprend aisément que l'ouvrier ne veuille pas s'incliner.

Ce fut ensuite sur la question des salaires du numéro 4 que la délégation s'entretint avec la direction.

Le Directeur ayant été inflexible après des pourparlers qui durèrent jusque neuf heures du soir, les délégués vinrent rendre compte aux ouvriers qui, nombreux et dans un calme parfait, attendaient le résultat de leur entrevue.

Devant l'attitude intransigeante de la Cie, les ouvriers du numéro 4 acclamèrent à nouveau la grève. Un seul ouvrier s'est présenté à la descente vendredi matin, à la fosse numéro 4. Des réunions auront lieu aujourd'hui dans chaque puits où règne partout un grand mécontentement.

Aujourd'hui samedi, la grève sera peut-être générale dans la concession d'Ostricourt.

Dernière Heure

Mouvement administratif

Paris, 30 mai. — M. ALLAIN, secrétaire général de la Préfecture du Nord, est nommé préfet de l'Aveyron, en remplacement de M. Revss.

M. BORROMEE, sous-préfet d'Abbeville, est nommé secrétaire général du Nord.

M. Baillier, secrétaire général de la Somme, est nommé sous-préfet d'Abbeville.

M. Marcel Bernard, secrétaire général de Seine-et-Marne, est nommé secrétaire général de la Somme.

M. Labergère, sous-préfet de Valognes, est nommé secrétaire général de Seine-et-Marne.

M. Ducruzel, sous-préfet de Ste-Affrique, est nommé sous-préfet de Valognes.

M. Bertuin, chef du cabinet du préfet, est nommé sous-préfet de Ste-Affrique.

M. Le Hoc, sous-préfet d'Yvetot, est nommé sous-préfet d'Epernay en remplacement de M. Boivin, nommé sous-préfet honoraire.

M. Godin, précédemment nommé sous-préfet de Dôle et non installé est nommé sous-préfet d'Yvetot.

M. Bressot, sous-préfet de Saint-Claude, est nommé sous-préfet de Dôle.

M. Duran, sous-préfet de Jonzac, est nommé sous-préfet de Saint-Claude.

M. Sibra, sous-préfet de Saint-Girons, est nommé sous-préfet de Jonzac.

M. AUSSARESSE, chef de cabinet du préfet du Nord, est nommé sous-préfet de St-Girons.

AU REICHSTAG

Les socialistes et les lois d'exception pour l'Alsace-Lorraine

Berlin, 30 mai. — Le Reichstag a commencé la discussion de l'interpellation socialiste contre l'introduction de lois d'exception en Alsace-Lorraine.

Au moment où le député socialiste, M. Emmel, prend la parole, le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, apparaît dans la salle.

L'INTERPELLATION EMMEL

« Le gouvernement d'Alsace-Lorraine semble, dit le député Emmel, de temps à autre éprouver le besoin d'attirer sur lui l'attention générale. Autrement, on ne pourrait s'expliquer l'annonce de telles mesures ».

M. Emmel regrette que le projet ait été connu tout d'abord par des journaux parisiens. « On a parlé, dit-il, du désir de retraite du comte de Wedel et de son remplacement par le duc Jean-Albert de Mecklembourg. En tout cas c'est une singulière coïncidence. On veut tout simplement trouver le moyen d'interdire des journaux. Pour le moment on ne songe qu'à ceux qui paraissent en français. »

M. Emmel ajoute :

« Il est inadmissible en droit que des lois d'empire soient modifiées pour certains Etats confédérés par des articles complémentaires relevant de la compétence du pouvoir législatif de l'empire.

» Les journaux pangermanistes ont voulu y voir des articles qui seraient applicables pour tout l'empire et se sont félicités d'avance de leur salutaire effet sur les populations polonaises et danoises.

» Dans l'exposé des motifs, le gouvernement a indiqué les journaux contre lesquels il faudrait agir au premier lieu. Ce sont le *Journal d'Alsace-Lorraine* et le *Nouvelliste* ».

Une telle mesure ne produirait qu'un effet illusoire, car ces journaux paraîtraient en allemand le jour où la loi serait promulguée, et la bourgeoisie, dont une partie seulement lit aujourd'hui les feuilles rédigées en français, se mettrait sans doute à lire ces mêmes feuilles, quand elles paraîtraient en allemand.

Le gouvernement alsacien-lorrain a fait preuve d'un manque de tact absolu. Si le nationalisme n'a pas encore disparu, c'est la faute des journaux de droite. Les pangermanistes et les nationalistes se valent et se fournissent mutuellement de la matière pour exciter les populations.

Nulle part, la Conférence de Berne n'a eu une plus grande répercussion qu'en Alsace-Lorraine, et le gouvernement impérial aurait tort d'encourager l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain.

RÉPONSE DE M. DE BETHMANN-HOLLWEG

M. de Bethmann-Hollweg monte à la tribune.

« On a dit, déclare le chancelier, que les deux projets du gouvernement alsacien-lorrain sont des coups portés à la Constitution octroyée il y a deux ans. Or, ces projets de loi n'ont rien à voir avec la Constitution d'Alsace-Lorraine.

» Toutefois, si la Constitution a accordé aux Alsaciens-Lorrains une indépendance plus grande, il ne s'en suit nullement que les questions qui les concernent doivent être réglées de la même façon que dans les autres Etats de l'Empire.

» Lorsque, il y a deux années, j'ai présenté au Reichstag le projet de Constitution pour l'Alsace-Lorraine, j'avais la ferme confiance que la population de cette province n'avait d'autre désir que de travailler pacifiquement, en conservant son caractère propre, et qu'elle n'avait en vue que d'administrer sa propre maison avec une plus grande liberté.

» Malgré les objections qu'on m'opposait de certains côtés, le reste convaincu que je ne me suis pas trompé en jugeant ainsi la masse de la population travailleuse d'Alsace-Lorraine. (Très juste à g.)

» J'ai peine à comprendre les Alsaciens-Lorrains, quand ils voient dans toutes les lois exceptionnelles une atteinte portée à leurs droits ».

L'impôt sur la fortune et les princes allemands

Berlin, 30 mai. — La commission du Reichstag a poursuivi ce matin l'examen du projet de la taxe unique et exceptionnelle sur la fortune. Les socialistes ont déposé une motion déclarant que les princes de l'empire ne seront pas exempts de cette taxe. Le secrétaire d'Etat aux finances l'a combattue, alléguant que les princes avaient consenti à une contribution volontaire. Il a ajouté que du point de vue du droit, il était hors de doute que les princes fussent exempts d'impôts.

Un député du centre annonça qu'il voterait en faveur de la motion socialiste dont le succès paraît dès lors assuré.

Perquisitions et poursuites

M. DRIOUX DÉLIVRE DE NOUVEAUX MANDATS ET ENTAME DE NOUVELLES INSTRUCTIONS

Paris, 30 mai. — M. Drioux, juge d'instruction, a continué l'étude des dossiers provenant des dernières perquisitions et a délivré de nouveaux mandats de perquisition chez des libertaires.

Paris, 30 mai. — MM. Jouhaux et Dumoulin, secrétaire et secrétaire-adjoint de la C. G. T., assistés hier à M. Drioux une requête tendant à rentrer en possession de certaines pièces qui, disaient-ils, leur étaient indispensables pour l'administration de la Confédération générale du travail.

Le magistrat a répondu aujourd'hui en invitant MM. Jouhaux et Dumoulin à préciser quelles étaient les pièces indispensables à leur organisation.

De nouvelles instructions viennent d'être ouvertes par M. Drioux contre le nommé Charles Gaudier, gérant du « Libertaire ».

Gaudier est incriminé cette fois d'un article qui sous le titre : Bravo, les soldats ! et sous la signature de Paul Léautée, faisait l'apologie de la révolte chez les militaires.

Ces perquisitions ont lieu en vertu des lois de 1881 et de 1894.

La Guerre des Balkans

Après la signature du traité de paix

Londres, 30 mai. — Après la signature du traité de paix, les chefs des délégations serbe, bulgare et grecque ont prononcé quelques paroles de remerciement.

Puis M. Popovitch, chef de la délégation monténégrine, a déclaré :

« Nous sommes heureux d'avoir la paix, mais profondément mécontents des conditions que nous avons été contraints d'accepter.

« Mon pays, proportionnellement à son étendue, et à ses capacités, a fait de plus gros sacrifices que n'importe quel autre allié, et cependant, on nous dépouille du fruit de notre victoire. On fait de nous le souffre-douleur de l'Europe.

« L'Angleterre a joué le rôle principal lorsqu'il s'est agi de nous priver de Scutari. Nous la considérons maintenant comme notre débitrice, et c'est sur elle que nous comptons pour obtenir une modification des frontières albanaises, de façon que nous ayons des terres cultivables et une route naturelle de Podgoritza à Ipek ».

A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 30 mai. — La signature de la paix a produit une impression de soulagement et de vive satisfaction.

Les milieux ottomans souhaitent que l'Europe laisse à la Turquie le temps indispensable pour sa réorganisation.

EST-CE UN CRIME ?

Tours, 30 mai. — Ces jours derniers, à Druyc, on trouvait mort, dans son étable, un cultivateur, nommé Morin, et l'on crut tout d'abord qu'il avait été tué par son bouvier.

Hier soir, le parquet de Tours se rendit sur les lieux et fit procéder à l'autopsie du cadavre. Or, il résulterait des constatations médicales, qu'on se trouve en présence d'un crime, et non d'un accident